

---

## Levée de la séance du 10 frimaire an III (30 novembre 1794) et signature du Président de la Convention et des secrétaires

Jean-Baptiste Clauzel, Jean-Marie-François Merlino, Claude Duval (de l'Aube), Didier Thirion, Joseph, marquis de Rovère de Fontvielle, Jacques-Antoine Boudin

---

### Citer ce document / Cite this document :

Clauzel Jean-Baptiste, Merlino Jean-Marie-François, Duval (de l'Aube) Claude, Thirion Didier, Rovère de Fontvielle Joseph, marquis de, Boudin Jacques-Antoine. Levée de la séance du 10 frimaire an III (30 novembre 1794) et signature du Président de la Convention et des secrétaires. In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome CII - Du 1er au 12 frimaire An III (21 novembre au 2 décembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2012. p. 346;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_2012\\_num\\_102\\_1\\_19962\\_t1\\_0346\\_0000\\_4](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2012_num_102_1_19962_t1_0346_0000_4)

---

Fichier pdf généré le 15/07/2019

Marne], un calice, une patène et une boîte pour les hosties; le tout en argent.

La commune de Troyes, département de l'Aube, a envoyé 710 liv., en assignats, pour les frais de la guerre.

*Du 3 dudit*

Le citoyen Guyton-Morveau a déposé, au nom d'un anonyme du département de la Côte-d'Or, la somme de 300 liv. pour les frais de guerre.

La section du Fauxbourg Montmartre [Paris] a déposé pour l'armement d'un vaisseau la somme de 3 350 liv. 5 s. en assignats.

*Du 4 dudit*

Rien.

*Du 5 dudit*

Les jeunes élèves du citoyen Leduc, instituteur à Coulommiers, département de Seine-et-Marne, ont fait déposer, par le citoyen Cordier, député, la somme de 15 livres, en assignats, provenant de leurs petites épargnes.

Le citoyen Cherrier, représentant du peuple, a envoyé pour le soulagement des victimes de la journée du 14 fructidor, la somme de 900 liv., en assignats, au nom d'une société dramatique établie à Bourges [Cher].

*Du 6 dudit*

La société populaire de Tournan-l'Union, district de Melun, département de Seine-et-Marne, a fait déposer, pour l'armement d'un vaisseau, la somme de 1 017 liv. en assignats (80).

*Du 7 dudit*

Néant.

*Du 8 dudit*

Le citoyen Pierre Cruchot, maire de la commune de Melaine [ci-devant Sainte-Mélaine], district de Pont-Chalier, département du Calvados, a déposé, au nom de cette commune, la somme de 389 liv. 14 s. en numéraire.

*Du 9 dudit*

Le citoyen Pille, commissaire à l'organisation du mouvement des troupes de terre, a envoyé douze décorations militaires.

*Du 10 dudit*

Rien.

La séance est levée à quatre heures et demie (81).

*Signé, CLAUZEL, président, MERLINO, DUVAL (de l'Aube), THIRION, J. S. ROVÈRE, BOUDIN, secrétaires.*

En vertu de la loi du 7 fructidor, l'an troisième de la République française une et indivisible.

*Signé, SOULIGNAC, DERAZEY, secrétaires (82).*

(80) *Bull.*, 9 frim. (suppl.).

(81) *P.-V.*, L, 212.

(82) *P.-V.*, L, 212.